MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Seine-Maritime

Commune : Croixdalle

Autres communes :

R500

Appellation : Manoir de Beauval

Monument(s)

Appellation : Manoir de Beauval

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 19/11/2002

Étendue de la protection : Façades et toitures du logis, escalier, pièces du rez-de-chaussée, et chapelle en totalité (cad. AK 38, 40)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.